

COVID-19

SOUTENIR NOS ENTREPRISES, C'EST PRÉSERVER NOS EMPLOIS.



laregion.fr



En concertation avec nos partenaires économiques, j'ai décidé d'un premier plan d'urgence économique de 64M€ pour garantir l'activité des entreprises et protéger l'emploi.

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



Un fonds de solidarité pour les TPE de moins de 10 salariés :

25 M€, en mars et renouvelé en avril, qui s'inscrit dans le cadre du fonds Etat.



L'élargissement et l'assouplissement des aides aux entreprises en difficultés de + 10 de salariés : 10 M€.



La création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100 M€ de prêts de trésorerie auprès des banques.

La garantie portera sur des prêts inférieurs à 300 000 € (les prêts supérieurs à 300 000 € sont couverts par la garantie nationale).



La mise en œuvre d'un prêt rebond à taux 0% pour renforcer les fonds propres des PME : 8 M€ et effet levier de 55 M€.

Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans ; Prêt de 10 000 € à 300 000 € en parallèle d'un prêt bancaire du même montant.



Le dispositif « Former plutôt que licencier » qui ouvre le financement de la formation aux salariés : 4 M€.

Cela doit permettre aux employés en situation de chômage partiel de bénéficier d'une formation financée par la Région Occitanie.



Un Fonds de secours aux secteurs associatif, culturel, sportif, de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la ville : 5 M€.



L'absence de pénalité de retard

pour les entreprises engagées par marché avec la Région.



La suspension de l'ensemble des remboursements d'avance

pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril : 7 M€.



L'exonération, dès le mois de mars, des loyers des entreprises qui sont hébergées en pépinières régionales.

Comment faire une demande d'aide ? Qui peut en bénéficier ?
PME, TPE, indépendants, La Région vous accompagne.

N° d'appel unique et gratuit dédié aux entreprises :

0800 31 31 01